Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601998-20251128-2025042-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt cinq
le 28 novembre à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Marcelle BENEAT, William CRAFF, Erwan QUERE, Isabelle LE MOIGNE.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL, Anthony ROLLAND.

PROCURATIONS : Vanessa LE LAMER donne procuration à Laurence LE BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle LE MOIGNE est élue secrétaire de séance.

Délibération 2025/042 - APPROBATION DU PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2025

Rapporteur : Monsieur Paul COZIC

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1er octobre 2025 a été transmis à l'ensemble des élus avec la convocation du présent Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)